

Appel à candidatures

CHARGE DE MISSION MILIEUX TERRESTRES au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Département Patrimoines et Appui aux territoires – Service Patrimoines (recherche scientifique) – Saint-Claude

Position administrative : Poste susceptible d'être vacant, à temps plein de catégorie B, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la Fonction publique d'État ou de la Fonction publique territoriale et à défaut, aux agents contractuels.

RIFSEEP : IFSE de Groupe 2 (pour les titulaires)

Modalité et durée de l'engagement : mutation, position normale d'activité, détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} octobre 2024

Rattachement hiérarchique : Responsable du service Patrimoines (n+1) (SPAT) – Responsable du département Patrimoines et Appui aux territoires (DPAT)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire optimale d'adhésion comprend les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral n° 2015-020 du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes qui forment le territoire du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

La charte fait l'objet d'une échéance de 15 ans à compter de sa date d'approbation ou de révision. Les conventions d'application qui en découlent ont une validité de trois ans, prolongée à 6 ans, à compter de leur date de signature.

A ce jour, 20 communes sur 21 de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations-unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature, visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la Réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha, dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la Liste Verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le Conseil scientifique. Le poste est en lien étroit avec le Conseil scientifique qui comprend 30 membres, dont 21 membres titulaires et 9 membres associés, nommés pour 6 ans. Il est composé de personnalités qualifiées dans les compétences suivantes : sciences naturelles et ingénieries, sciences humaines et sociales, naturalistes.

Le Conseil scientifique assiste le Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement public dans l'exercice de leurs attributions et dans ses diverses activités de gestion du territoire ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement. Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et conseille l'Établissement sur Les projets scientifiques et les actions de gestion.

Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et valide les protocoles et bases de données initiés par le Parc. Il se réunit deux à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques. Il se réunit 2 à 3 fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Département patrimoines et appui aux territoires (DPAT) est composé de deux services : le Service Appui aux Territoires (SAT) dont le périmètre est la coordination du développement durable et la charte du territoire, et le service « patrimoines naturel, culturel et paysager » (SPAT) qui s'articule autour des thématiques d'étude et de conservation des patrimoines et de la biodiversité.

Missions

Placé sous l'autorité du Chef de service Patrimoines, le chargé de mission « milieux terrestres » participera pour les milieux concernés et espèces associées, au suivi de la politique de connaissance et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels, conformément aux objectifs et actions de la charte de territoire pilotée par le Parc.

Il contribue à la stratégie scientifique et à la valorisation des résultats en lien avec le département communication, accueil et animation ainsi que le service systèmes d'information.

Activités principales du poste :

L'agent :

Développe la connaissance des espèces, des milieux naturels et paysages :

- Élabore et met en œuvre en liaison avec les managers du Département Patrimoines et appui aux territoires et du Pôle Terrestre des « protocoles d'étude et de suivi de la biodiversité en milieux forestiers tropicaux » du Parc national.
- Formalise, planifie et participe aux dispositifs de suivi (inventaires de milieux naturels et d'espèces) pour le milieu forestier et la biodiversité associée.
- Réalise ou participe à des études des milieux terrestres, des études d'évolution des paysages au plan environnemental et sociologique.
- Forme les agents de terrain aux inventaires, au suivi scientifique ainsi qu'à la reconnaissance des espèces ou aux connaissances naturalistes selon les protocoles en vigueur au parc pour le milieu forestier et la biodiversité associée.
- Analyse les résultats des suivis et rédige des synthèses annuelles.
- Prépare et suit les études et travaux scientifiques commandés à des prestataires pour le milieu forestier et la biodiversité associé.
- Participe à l'analyse, la sélection et le suivi des appels à projets pour ce qui concerne les milieux terrestres.

Anime la surveillance écologique, met en œuvre le plan d'action opérationnel de la politique scientifique des milieux terrestres :

- Coordonne et valide les études/actions/suivis avec les correspondants thématiques du conseil scientifiques et experts scientifiques (dont le conservatoire botanique...) pour les milieux terrestres et leur biodiversité en définissant et proposant les axes stratégiques.
- Participe à l'actualisation de la stratégie scientifique pour les milieux terrestres et leur biodiversité associée.
- Met en œuvre le plan d'action avec le pôle compétent et participe au suivi de la qualité écologique pour les milieux terrestres et leur biodiversité.
- Anime les GT internes et participe aux GT inter-parcs relatifs aux milieux terrestres.
- Définit et coordonne les suivis des travaux de restauration et de gestion des milieux forestiers.
- Définit et coordonne les suivis des actions de conservation pour le milieu forestier,
- Participe à l'élaboration des plans de gestion ou donne un avis sur ces plans.
- Prépare les autorisations et les avis sur les prélèvements et travaux à vocation scientifique.

- Apporte son expertise sur les avis et autorisations en fonction des besoins rapportés par les services et pôles chargés de l'instruction.

Diffuse, communique et valorise les données :

- Alimente les bases de données et les travaux cartographiques simples.
- Valorise les productions, les connaissances et résultats acquis sur les milieux forestiers et travaille avec le département communication et les pôles sur les besoins de vulgarisation scientifique.
- Peut être amené à rédiger, en collaboration avec des universitaires, des articles ou publications.

Activités annexes :

S'il est commissionné et assermenté, l'agent peut participer aux missions de police de l'environnement sous le pilotage des deux autres pôles à hauteur de 15 jours par an.

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements, ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

Pour l'exercice de ses missions, l'agent doit être vacciné contre la leptospirose. A défaut, l'agent devra transmettre une décharge à l'administration. Il doit être titulaire du permis B.

Certaines activités du poste sont télétravaillables.

Compétences nécessaires et/ou à développer : N D

		N	D
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 	<ul style="list-style-type: none"> Code général de la fonction publique Code de l'environnement Connaissances générales en matière environnementale et gestion des espaces naturels Connaissances générales juridiques en matière environnementale et connaissances et expériences en matière de police de l'environnement Connaissance scientifique des milieux tropicaux et en écologie tropicale Connaissance des espèces et écosystèmes insulaires caribéens Notions de biostatistiques. Connaissances des règles de financements européens Conduite de projets Anglais lu et écrit
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 		<ul style="list-style-type: none"> Expérience et aptitude pour la gestion d'espaces naturels (problématiques scientifiques, activités anthropiques, équipements, aménagements, relations entre les acteurs) Techniques et outils de communication et de médiation Concertation avec les partenaires Expérience en matière de pédagogie, d'animation territoriale et de travail avec les acteurs du territoires, et notamment les élus Expérience des milieux forestiers tropicaux et notamment des Antilles. Capacité et méthode de conduite des projets, à appliquer et réviser des protocoles. Maîtrise des techniques d'inventaires et de suivis

	■	■	Expérience de relations avec le monde de la recherche Maîtrise des outils informatiques (Open Office, bases de données et notions de SIG et GPS...)
Savoir être	■		Fort intérêt naturaliste et goût pour la science. Aptitude au travail en équipe et à la conduite de projets Autonomie, sens de l'organisation et sens de l'initiative. Sens de l'analyse et de la synthèse. Bonne condition physique qu'implique l'évolution en forêt tropicale humide. Aisance à communiquer par écrit ou par oral, à informer, synthétiser et rendre compte, à s'exprimer en public Facultés d'adaptation

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

A envoyer par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION MILIEUX TERRESTRES)

A l'attention de Madame Valérie SENE, directrice du PNG

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr

maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **10/07/2024**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} octobre 2024**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé au siège de l'Établissement– Saint-Claude - en Guadeloupe

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>